



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la ville

Question au Gouvernement n° 1497

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Andrieux.

Mme Sylvie Andrieux. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la ville.

Monsieur le ministre, huit Français sur dix sont aujourd'hui des citoyens. La ville est de ce fait le premier territoire frappé par le chômage. Ce chômage de masse a concentré les plus défavorisés dans des quartiers en difficulté, où le lien social s'est peu à peu défilé.

Progressivement on a assisté à une relégation géographique et à un phénomène d'exclusion. A la paupérisation de la cellule familiale se sont surajoutés un sentiment d'inutilité et une absence de perspective professionnelle.

M. Jean-Michel Ferrand. Il y aura le PACS !

Mme Sylvie Andrieux. Les plus jeunes en sont les premières victimes.

On assiste à une marginalisation et souvent à une discrimination à l'embauche. Ce constat est inquiétant. Il faut que la croissance soit partagée par tous, sans zones d'exclusion.

Depuis deux ans, les actions engagées ont, certes, consolidé les réseaux en place et renforcé le tissu économique des quartiers sensibles. Mais ces initiatives doivent être pérennisées.

Monsieur le ministre, quelles mesures envisagez-vous pour que la ville soit non seulement un lieu de vie économique, mais aussi un lieu de mieux-vivre et de convivialité ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la ville.

M. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville. Madame la députée, vous venez de poser une question qui est essentielle pour notre société. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Philippe Auberger. Voilà qui est excellent !

M. Franck Borotra. Il faut créer un comité stratégique !

M. le ministre délégué à la ville. En effet, à un moment où la croissance est de retour, rien ne serait plus terrible que de constater qu'elle s'arrête à la limite des quartiers qui connaissent le plus de difficultés ! Rien ne serait plus terrible que de laisser croire aux sept millions d'habitants de ces quartiers qu'ils sont les sacrifiés du développement de notre société ! Rien ne serait plus terrible que de constater sans agir la fracture sociale !

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a, dès cette année, mis au point un certain nombre d'actions du quotidien pour réinstaller l'espoir dans ces quartiers, en augmentant les moyens mis à la disposition des élus, en renforçant les actions des associations et en se servant de l'outil immédiat que représentent les emplois-jeunes pour réintroduire la valeur travail.

M. Bernard Accoyer. C'est nul !

M. Thierry Mariani. Quel baratin !

M. le ministre délégué à la ville. Mais nous devons aller plus loin, notamment en mobilisant, pour les mois et les années qui viennent, l'outil fiscal et, le cas échéant, l'épargne populaire afin de réinstaller de l'activité dans ces quartiers.

M. Lucien Degauchy. L'activité, il la brûle !

M. le ministre délégué à la ville. Le Premier ministre a confié, il y a quelques semaines, un rapport à deux de vos collègues, Mme Chantal Robin-Rodrigo et M. Pierre Bourguignon. Ils viennent de lui remettre ce rapport qui

suggère des pistes au Gouvernement...

M. Pierre Lellouche. Il y a des pistes ? C'est toujours ça !

M. Philippe Auberger. Et les actions ?

M. le ministre délégué à la ville. ... afin que l'emploi redevienne une réalité pour les habitants et les territoires concernés.

Ainsi, dès la rentrée, se tiendra un conseil interministériel des villes, pour faire de l'emploi et de l'activité une priorité des futurs contrats de ville. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1497

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : ville

Ministère attributaire : ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juillet 1999, page 6699

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er juillet 1999